Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8870032
Centre d'intérêt: 640

Plan de perfectionnement de la micro-informatique : innovation pédagogique. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale des régions, 1986.
11, [9] p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des régions)

"Cadre administratif et pédagogique pour la présentation des projets des commissions scolaires des niveaux préscolaire, primaire, secondaire général et professionnel et éducation des adultes. Règle budgétaire 30212". Code: 51-5067.

ISBN 2-550-08570-7

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des régions

Descripteur(s): Micro-informatique * Application pédagogique de l'ordinateur * Innovation en éducation * Plan de développement * Elaboration de projets * Education des adultes * Préscolaire (Ordre d'enseignement) * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Dans le cadre du développement de la micro-informatique, le MEQ entend favoriser l'innovation pédagogique en encourageant la réalisation de projets issus des commissions scolaires. Les projets d'innovation pédagogique en micro-informatique favorisent le développement et la mise en place progressive des applications pédagogiques de l'ordinateur. Le document traduit cet objectif d'une manière opérationnelle en fournissant les éléments nécessaires à la présentation des projets. On y traite des règles administratives, de l'innovation pédagogique en micro-informatique, des catégories de projets d'innovation pédagogique, des critères d'admissibilité d'un projet d'innovation pédagogique, des étapes de réalisation d'un projet et de la répartition régionale du budget en 1986-1987 pour l'innovation pédagogique en micro-informatique. En annexe, on présente un formulaire de présentation de projet, et des formulaires de rapport d'étape et de rapport final.

Type de document: d

EDUQ 8870032

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des régions

Code D.G.R.
CR-86-037
Date
1986-05-28

FICHE DE TRANSMISSION

Titre
Plan de développement de la micro-informatique
Innovation pédagogique

Origine
Direction générale des régions

Destinataires
- Le directeur général
- Le directeur des services pédagogiques
- Les responsables des programmes d'enseignement en micro-informatique

Code officiel
51-5087

Expédition

À toutes les commissions scolaires : 1 exemplaire

Aux directions régionales : 5 exemplaires

Remarques

- Aucune copie supplémentaire disponible.

51-6050

111400

0086003

EDUQ 8870032

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des régions

51-5087

DOCUMENT D'INFORMATION

PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MICRO-INFORMATIQUE

INNOVATION PÉDAGOGIQUE

CADRE ADMINISTRATIF ET PÉDAGOGIQUE
POUR LA PRÉSENTATION DES PROJETS DES COMMISSIONS SCOLAIRES
DES NIVEAUX PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE GÉNÉRAL ET
PROFESSIONNEL ET ÉDUCATION DES ADULTES.

(Règle budgétaire 30212)

Mai 1986

ISBN: 2-550-08578-7
Dépôt légal: 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

1114-00
0086003

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

DE LA MICRO-INFORMATIQUE

INNOVATION PÉDAGOGIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GENERALE DES REGIONS

TABLE DES MATIERES

1. Objectifs

2. Responsabilités administratives

3. Définition de l'innovation pédagogique

4. Catégories de projets d'innovation pédagogique

5. Critères d'admissibilité d'un projet d'innovation pédagogique

   5.1 Critères généraux

   5.2 Critères pédagogiques

   5.3 Critères organisationnels

6. Étapes de réalisation d'un projet d'innovation pédagogique

7. Répartition du budget d'innovation pédagogique

8. Annexe 1: Formulaire de présentation d'un projet d'innovation pédagogique

   Annexe 2: Rapport d'étape

   Annexe 3: Rapport final

1. OBJECTIFS

1.1 Dans le cadre du développement de la micro-informatique au Québec, le ministère de l'Éducation entend favoriser l'innovation pédagogique en encourageant la réalisation de projets issus des commissions scolaires.

1.2 Le présent document traduit cet objectif d'une manière opérationnelle en fournissant les éléments nécessaires à la présentation de projets.

1.3 Les projets d'innovation pédagogique en micro-informatique favorisent le développement et la mise en place progressive des applications pédagogiques de l'ordinateur.

.../

2. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

La Direction générale des régions, par le biais de ses directions régionales est responsable de l'application de cette mesure. Les commissions scolaires sont responsables de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation des projets d'innovation pédagogique.

3. INNOVATION PÉDAGOGIQUE EN MICRO-INFORMATIQUE

L'innovation pédagogique en micro-informatique est l'implantation d'un projet donnant lieu à l'application de l'ordinateur dans l'enseignement et dans l'apprentissage et visant à annoncer un résultat ou un produit nouveau pour un milieu donné.

Ces applications pédagogiques peuvent porter sur l'approche pédagogique, le contenu d'apprentissage et l'organisation de la classe.

4. CATÉGORIES DE PROJETS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Un projet local est un projet issu d'une commission scolaire.

Un projet régional est un projet réalisé conjointement par deux ou plusieurs commissions scolaires dont une en assure la gestion.

.../

5. CRITERES D'ADMISSIBILITÉ D'UN PROJET D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

5.1 Critères généraux

Est admissible un projet:

- à budget limité
- à caractère annuel
- sans frais de perfectionnement
- sans frais d'équipement de base
- sans frais d'achat de logiciels
- sans frais de production de logiciels
- sans frais d'engagement de personnel permanent

5.2 Critères pédagogiques (Tous les critères ne sont pas nécessaires)

Est admissible un projet:

- à objectifs pédagogiques clairement identifiés
- à méthodologie précise
- à contenus conformes aux programmes d'études
- en relation avec l'apprentissage ou l'enseignement
- facilement utilisable par d'autres classes ou milieux
- en relation avec l'organisation pédagogique de la classe

.../

- en relation avec la situation d'apprentissage ou d'enseignement

- à caractère continu dans l'utilisation par les élèves ou par les enseignants

- aux moyens d'évaluation explicites

5.3 Critères organisationnels (Tous les critères ne sont pas nécessaires)

Est admissible un projet:

- dirigé par une équipe (équipe-école, équipe-conseiller pédagogique, commission scolaire - université, commission scolaire - cegep, commission scolaire - industrie) plutôt que par un individu

- réalisé en collaboration avec le personnel et le support de l'équipement en place

- soutenu, s'il y a lieu, par des compétences du milieu local et régional

- servant, à l'occasion, à défrayer l'acquisition de périphériques spécifiques au projet seulement

- utilisant des équipements informatiques simples

- annonçant un résultat ou un produit réalisable au cours d'une seule année

- et tout autre critère identifié régionalement

Toute demande de reconduction d'un projet sera traité en tenant compte des priorités régionales.

.../

6. ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PROJET D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

ACTIVITÉS	RESPONSABLES	DATE D'ÉCHÉANCE
1. Information aux c.s.	D.R.	15 juin 86
2. Préparation et présentation des projets à la D.R.	C.S.	30 sept. 86
3. Formation d'un comité d'analyse des projets	D.R.	Septembre 86
4. Analyse des projets	D.R.	Octobre 86
5. Communication des résultats de l'analyse aux c.s.	D.R.	31 octobre 86
6. Emission des autorisations de principe	D.R.	31 octobre 86
7. Réalisation de projets	C.S. et école	1 novembre 86 - 30 juin 87
8. Rapport d'étape	C.S.	15 février 87
9. Publication et diffusion du repertoire des projets de l'année en cours	D.R. et D.G.R.	31 janvier 87

.../

6. ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PROJET D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

ACTIVITÉS	RESPONSABLES	DATE D'ÉCHÉANCE
10. Rapport final en 2 copies	C.S.	30 juin 87
11. Analyse et étude des rapports finals	D.R.	30 septembre 87
12. Analyse et évaluation des rapports finals	Comité de travail (DGR et DR)	15 décembre 88
13. Publication et diffusion du rapport synthèse des projets réalisés	D.R. et D.G.R.	31 janvier 88

.../

INNOVATION PÉDAGOGIQUE EN MICRO-INFORMATIQUE
MESURE BUDGETAIRE: 30212

TABLEAU DE LA RÉPARTITION RÉGIONALE DU BUDGET 86-87

RÉGION	MONTANT INITIAL UNIFORME	% ALLOCATION DE BASE 86-87	* MONTANT COMPLEMENTAIRE	TOTAL
01	$ 3 000	$ 5,90	$ 15 750	$18 750
02	3 000	5,80	15 480	18 480
03	3 000	15,43	41 190	44 190
04	3 000	7,00	18 690	21 690
05	3 000	4,17	11 130	14 130
6,1	3 000	13,87	37 050	40 050
6,2	3 000	16,65	44 460	47 460
6,3	3 000	20,85	55 650	58 650
07	3 000	4,09	10 920	13 920
08	3 000	3,83	10 230	13 230
09	3 000	2,41	6 450	9 450
	$33 000	100%	$267 000	$300 000

* L'allocation complémentaire est calculée en appliquant le % régional total des allocations de base des commissions scolaires pour chacune des régions administratives.

DIRECTION
DES COMMUNICATIONS

8. ANNEXE 1

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE EN MICRO-INFORMATIQUE

DIRECTION RÉGIONALE: _____

RESPONSABLE DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE: _____

COMMISSION SCOLAIRE: _____

ADRESSE: _____
_____
_____

RESPONSABLE DU PROJET: _____

TÉLÉPHONE: _____

TITRE DU PROJET: _____
_____

ÉCOLE: _____

ADRESSE: _____
_____
_____

RESPONSABLE DU PROJET: _____

TÉLÉPHONE: _____

ORDRE D'ENSEIGNEMENT: Préscolaire ☐

Primaire ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Secondaire général ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

professionnel ☐ ☐ ☐

Adultes ☐

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE: (Ex.: élèves doués, EDAA, etc...) _____
_____

1. PROBLÉMATIQUE:

2. OBJECTIFS:

D'apprentissage	Organisationnels

3. DESCRIPTION SOMMAIRE:

.../

4. ETAPES DE REALISATION:

Activités	Responsable	Echéancier

5. MOYENS DE REALISATION:

Ressources humaines	Ressources matérielles	Ressources financières

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

	D'APPRENTISSAGE	ORGANISATIONNELS
résultats attendus:		
indices de mesure:		
instruments sélectionnés:		
démarche privilégiée:		

ANNEXE II

RAPPORT D'ÉTAPE 1986-1987

INNOVATION PÉDAGOGIQUE EN MICRO INFORMATIQUE

COMMISSION SCOLAIRE: _____

RESPONSABLE DU PROJET: _____

TITRE DU PROJET: _____
_____
_____

ÉCOLE: _____

ADRESSE: _____
_____

RESPONSABLE DU PROJET: _____

TÉLÉPHONE: _____

ORDRE D'ENSEIGNEMENT: Préscolaire ☐

Primaire ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Secondaire général ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

professionnel ☐ ☐ ☐

Adultes ☐

RETOURNER À LA DIRECTION RÉGIONALE AVANT LE 15 FÉVRIER 1987

1. RÉALISATION À CE JOUR: DATE: _____

2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES:

3. MODIFICATIONS ET/OU CORRECTIFS À APPORTER (s'il y a lieu):

4. RÉALISATIONS À VENIR:

5. COMMENTAIRES:

Note: Veuillez joindre des feuilles supplémentaires si nécessaire.

ANNEXE III

RAPPORT FINAL 1986-1987

INNOVATION PÉDAGOGIQUE EN MICRO INFORMATIQUE

COMMISSION SCOLAIRE: _____

RESPONSABLE DU PROJET: _____

TITRE DU PROJET: _____
_____
_____

ÉCOLE: _____

ADRESSE: _____
_____

RESPONSABLE DU PROJET: _____

TÉLÉPHONE: _____

ORDRE D'ENSEIGNEMENT: Préscolaire ☐

Primaire ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Secondaire général ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

professionnel ☐ ☐ ☐

Adultes ☐

RETOURNER À LA DIRECTION RÉGIONALE AVANT LE 30 JUIN 1987

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Déroulement du projet (étapes)

1.2 Rappel des objectifs poursuivis:

1.2.1 Objectifs d'apprentissage;

1.2.2 Objectifs organisationnels;

1.3 Clientèle(s) visée(s):

1.3.1 Provenance des élèves;

1.3.2 Caractéristiques des élèves;

1.3.3 Dépistage des élèves;

1.3.4 Programme(s) ou discipline(s) touché(es);

1.3.5 Le type d'encadrement pédagogique adopté;

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

2.1 Pour chaque objectif d'apprentissage, indiquer:

- les résultats attendus VS les résultats obtenus en termes:

  . d'acquisition de connaissances;

  . de développement d'attitudes;

  . de maîtrise d'habiletés;

- les indices de mesure de succès des élèves dans leur démarche d'apprentissage;

  . point de vue formatif;

  . point de vue sommatif;

- les instruments d'évaluation sommative sélectionnés ou élaborés en vue de la mesure des apprentissages effectués;

- la démarche pédagogique choisie pour y arriver.

3. OBJECTIF

3.1 Pou

CENTRE DE DOCUMENTATION
DATE DE RETOUR DU DOCUMENT

22/04/11 EDUQ

- e dire
  e

8687 326 55-1408

3.2 Les objectifs organisationnels peuvent porter sur:

- les activités comme tel;
- l'échéancier de réalisation;
- les types de regroupement d'élèves;
- le matériel utilisé (appareils, didacticiels, etc...);

3. OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

3.1 Pour chaque objectif organisationnel, indiquer:

- les résultats attendus VS les résultats obtenus;

- les indices de mesure (les critères permettant de dire à partir de quel degré les résultats peuvent être considérés comme concluants);

- les instruments permettant de mesurer ce succès;

- la démarche suivie pour y arriver.

3.2 Les objectifs organisationnels peuvent porter sur:

- les activités comme tel;

- l'échéancier de réalisation;

- les types de regroupement d'élèves;

- le matériel utilisé (appareils, didacticiels, etc...);

- l'organisation spatio-temporelle;

- les coûts de réalisation;

- les ressources humaines impliquées (partage des responsabilités, modalités de concertation, etc...);

- les modalités d'évaluation choisie.